



Pau, le 20 février 2023

Réforme des retraites :

le mardi 7 mars, arrêtons le pays pour défendre nos retraites !

Depuis les annonces de la première ministre le 10 janvier, nous nous sommes mobilisé-e-s pour dénoncer ce projet injuste porté par le gouvernement. Les différentes journées de mobilisation, de grèves et de manifestations ont démontré que nous refusons massivement cette réforme de nos retraites. L'opinion publique rejette elle aussi largement cette réforme. Même durant nos vacances scolaires, les personnels de l'Éducation Nationale se sont très largement mobilisé-e-s pour dire « **NON** » !

Si, malgré tout le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, dans le cadre de l'appel intersyndical et interprofessionnel à durcir le mouvement et à mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs le **mardi 7 mars** prochain, l'intersyndicale de l'éducation appelle à ce que les grèves massives permettent de fermer totalement les écoles, collèges, lycées et services.

D'ici là, dans nos établissements, nous devons poser et animer des heures d'information syndicale, tenir des assemblés générales pour amplifier le mouvement.

La FSU 64 avec le SNES organise **deux réunions publiques** dans le département pour débattre des enjeux de cette réforme et pour porter ensemble des revendications cohérentes :

- à Bayonne, le **mardi 21 février à 18 heures**, en présence de l'économiste Jean-Marie Harribey (Attac - « les économistes atterrés »), à la Bourse du travail ;
- à Pau, le **jeudi 23 février à 20 heures**, en présence de l'économiste Sylvain Leder (« Le Monde diplomatique ») à l'amphithéâtre de la présidence de l'UPPA.

CSA-SD du 10 février 2023 :

toujours la compression des moyens d'enseignement !

Le vendredi 10 février, le DASEN a réuni le premier CSA SD (ex-CTSD) de l'année, dans le respect des textes aujourd'hui en vigueur avec la délégation issue du résultats des élections professionnelles de décembre 2022. Il s'agissait de nous présenter la répartition par établissement de l'enveloppe départementale DHG. Cette enveloppe est largement insuffisante pour notre département qui doit voir ses effectifs augmenter de 178 élèves soit l'équivalent du nombre d'élèves accueillis au collège d'Arthez. **Toutes les organisations syndicales présentes, dont les cinq représentant-e-s FSU, se sont prononcé-e-s « contre » cette répartition.**

Dans de trop nombreux établissements, les prévisions des effectifs par classe sont bien trop lourds et le nombre d'heures allouées ne permettront pas aux équipes de travailler convenablement. La préparation de rentrée se fait toujours de manière comptable ce qui conduit à remplir nos classes au maximum, sans volonté ni de faire baisser les effectifs durablement ni d'octroyer de meilleures conditions de travail aux élèves et aux personnels. Nous ne pouvons tolérer que d'un côté, le ministère s'alarme d'une baisse de niveau à la lecture des résultats des évaluations nationales, et de l'autre, que la surcharge des classes soit institutionnalisée par la DSDEN.

Nous avons dénoncé, entre autres, l'utilisation totalement déraisonnable des HSA comme moyens d'enseignement, HSA qui sont toujours en pourcentages bien trop importants, qui altèrent les conditions de travail des collègues, qui sont très discriminantes sur le plan de l'égalité femmes - hommes et limitent le recrutement de jeunes collègues ou l'affectation à l'année des TZR sur des blocs de moyens provisoires (BMP).

Par ailleurs, un vœu s'opposant à la suppression de l'enseignement de la technologie en sixième pour l'organisation d'un plan de renforcement des savoirs fondamentaux (mathématiques et français), sans concertation nationale avec les organisations syndicales a été présenté.

Résultat du vote de ce vœu : Pour FSU (5) et FO (1) - abstention UNSA (4)...

Revalorisation salariale des enseignant·e·s : le « pacte » est une tromperie !

Le ministère a présenté ses pistes de travail sur le pacte le mercredi 8 février lors de la deuxième réunion prévue à l'agenda, consacrée aux mesures salariales. Depuis 8 mois, le « pacte » est présenté par le président et le ministre comme l'un des deux outils de la « revalorisation inédite » des personnels. Or, le « pacte », et cette réunion l'a confirmée, est la traduction macroniste du « **travailler plus pour, peut-être, gagner plus** » dans l'Éducation nationale. Le SNES-FSU l'a donc dit et répété : le pacte n'est pas une revalorisation ! De la même manière que le président, le gouvernement et le ministre commentent à n'importe quelle occasion la prétendue augmentation de 10% pour tous les personnels dans la continuité des promesses présidentielles, associer le « pacte » au mot « revalorisation » est une tromperie intellectuelle et la marque d'un profond mépris à notre égard puisque, depuis des décennies, tous les indicateurs démontrent l'érosion de la juste reconnaissance salariale des personnels par le ministère de la Fonction publique et de l'Éducation nationale.

Le 10% d'augmentation sans contreparties pour toutes et tous, est abandonné. Dorénavant le ministre parle d'une « partie socle » (augmentation ciblée des rémunérations sans contreparties) et d'une « partie pacte » (augmentation soumise à des missions supplémentaires).

Concernant la « partie socle » le ministère avance un budget annuel de 1,9 milliard d'euros, alors que pour arriver à une augmentation de 10 % pour toutes et tous il faudrait selon les calculs du SNES-FSU 3,6 milliards. Vous trouverez au lien suivant les détails des mesures de la « partie socle » prévues pour la rentrée 2023 : <https://www.snes.edu/article/salaires-socle-deuxieme-reunion/>

Et au lien suivant les éléments de la « partie pacte » : <https://www.snes.edu/article/le-pacte-cest-cest-nest-pas-une-revalorisation/>

Pour le SNES-FSU, le « pacte », c'est non ! Nous exigeons une revalorisation sans contreparties de toutes et tous, début, milieu et fin de carrière. Elle ne peut passer que par celle du point d'indice qui permet de cotiser pour nos futures pensions et par une refonte à la hausse de la grille salariale indiciaire. Ces revendications salariales doivent être visibles dans la mobilisation actuelle contre la réforme des retraites.

CSA-SD

créations et suppressions de postes et Mouvement intra-académique

Les premières indications transmises par les collègues S1 du département font apparaître inévitablement leur cortège de suppressions de postes, en particulier dans les établissements les plus petits, beaucoup plus fragiles. Le prochain groupe de travail sur les créations et suppressions doit se tenir la semaine du 6 mars, vous pouvez continuer à nous envoyer les informations de votre établissement ainsi que les résultats des votes des conseils d'administration. C'est pour nous un point d'appui important pour dénoncer les suppressions, le refus de créer de nouveaux postes et l'utilisation abusive des compléments de service. Nous serons très attentifs à la situation des collègues en mesure de carte scolaire et veillerons à ce que les textes réglementaires soient parfaitement respectés.

Pour celles et ceux parmi vous qui souhaiteraient demander une mutation, le SNES-FSU Bordeaux a d'ores et déjà mis à la disposition des syndiqué-e-s le supplément spécial consacré au mouvement intra sur son site :

<https://bordeaux.snes.edu/Intra-2018.html>

De même, mi-mars, des visioconférences sur le sujet seront organisées.

Si vous avez des questions plus précises, vous pouvez également nous contacter aux numéros de téléphone figurant en en-tête de cette circulaire hebdomadaire.

Pour le moment, nous devons attendre la séance du CSA - SD de mars 2023 qui portera sur la question des créations et des suppressions de poste, dont les données seront déterminantes pour le mouvement.